

ROUSSILHES Janine
Lieu-dit « Mentine »
46240 LUNEGARDE
Tél. : 06 82 65 74 39
Mél : roussilhes.janine@orange.fr

PROCÈS VERBAL des OBSERVATIONS ÉCRITES RECUEILLIES AU COURS DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE relative à une demande d'autorisation d'exploiter une usine de métallisation sous vide, de vernissage de matières plastiques et de verre ainsi que les activités annexes qui s'y rattachent présentée par la SAS SOLEV à MARTEL.

Vu le Code de l'environnement et notamment ses livres I,II et V (parties législatives et règlementaires)

Vu la décision de désignation du Tribunal Administratif de Toulouse N°E16000189/31 en date du 15/09/16 me désignant en tant que commissaire enquêteur

Vu l'arrêté N°E-2016-270 en date du 17/10/16 prescrivant l'enquête publique relative à une demande d'autorisation d'exploiter une usine de métallisation sous vide, de vernissage de matières plastiques et de verre ainsi que les activités annexes qui s'y rattachent présentée par la SAS SOLEV à MARTEL et me nommant commissaire enquêteur

Je soussignée Janine ROUSSILHES commissaire enquêteur, certifie par la présente, communiquer à Monsieur Yannick GUILLOUARD, Directeur Général de la SAS SOLEV à MARTEL, les observations émises lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 08 novembre au 10 décembre 2016.

Nombre de remarques consignées dans le registre d'enquête : 2

Nombre de courriers reçus pendant la durée de l'enquête publique : 4

Le leitmotiv commun aux remarques consignées dans le registre et à 3 des courriers annexés sont **les risques pour la santé humaine, des émanations de gaz perçues et ressenties par la population mais également par les employés de la SOLEV. La pertinence dans le dossier soumis à enquête publique, des études réalisées pour les mesurer est remise en cause.** Les résultats présentés dans le dossier de demande d'autorisation soumis à enquête publique sont basés sur une modélisation mathématique et non sur la réalité du terrain à l'instant t à savoir « *des mesures réelles des pollutions (COV, heptane, ammoniac) dans les zones proches ou sensibles (habitations et établissements scolaires).*

Une Interprétation de l'Etat des Milieux (IEM) demande à être réalisée et portée à la connaissance du public pour gérer en toute transparence et en bonne intelligence la situation et lever ainsi le doute qui plane dans la population de MARTEL concernant le problème de pollution de l'usine ».

Un courrier demande à ce qu'il y ait une étude de la qualité de l'eau consommée par la population de MARTEL.

Un gros dossier a été déposé par la SARL GRANDOU-CERTAIN concernant différents points d'interrogation sur la pérennité de leur entreprise de maçonnerie à savoir :

- La sécurité de leurs locaux et personnels en cas d'explosion du bâtiment se trouvant en face de leur entreprise et abritant une distilleuse à solvants (zone 1). Sachant que dans ce cas critique, ils se trouveraient sous le flux thermique, les murs coupe-feu édifiés étant tournés de manière à protéger les bâtiments de la SOLEV.
- L'accès par la route communale traversant le site d'exploitation de la SOLEV et permettant d'accéder à son entreprise. En effet, si on se réfère aux photos jointes dans le dossier de la SARL GRANDOU-CERTAIN, cette voie communale peut être parfois très encombrée rendant son accès difficile voire même dangereux pour le public susceptible d'emprunter cette voie.
- La société GRANDOU-CERTAIN soulève la potentielle « non-compatibilité » des aménagements en cours de la SOLEV avec le règlement de la zone UE du PLU de MARTEL.

Questions cruciales pour lesquelles, la SARL GRANDOU-CERTAIN n'a plus de réponse précise : devra-t-elle rester à l'emplacement actuel avec aménagement d'un nouvel accès ou déménager leurs structures sur un autre site ?

Un courrier fait allusion aux difficultés que rencontreraient les services de secours de MARTEL au cas d'incendie que les agents de la SOLEV n'arriveraient pas à circonscrire. Donc, qu'en ait-t-il de l'accessibilité des pompiers au site de la SOLEV ?

Je transmets avec le PV des observations du public, la copie de ces observations consignées dans le registre d'enquête ainsi que l'ensemble des documents annexés.

Conformément au Code de l'Environnement, je vous demande de bien vouloir me faire part sous quinzaine des observations et des suites que vous donnerez aux différentes remarques consignées sur le registre d'enquête ainsi qu'aux différents courriers annexés.

ROUSSILHES Janine,

Commissaire enquêteur désignée